
Lettre du citoyen Michaud, général en chef de l'Armée du Rhin, qui adresse à la Convention les félicitations de son armée, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Michaud, général en chef de l'Armée du Rhin, qui adresse à la Convention les félicitations de son armée, lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 256-258;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25466_t1_0256_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

faite; pouvoient ils? resister à des hommes libres, dont l'intrepidité, et leur marche rapide a été si dirigée, et si bien soutenue par le représentant du peuple Soubrani? Non sans doute, les vils esclaves et leurs suppôts, malgré leur prétendue superiorité, apprendront ce que valent les republicains français. L'intrepide general Dugommier, a delivré le sol sacré de la Republique, de cette horde de monstres, qu'ils n'auroient jamais enlevé a des hommes libres si la sceleratesse des traitres, qui les commandoit, ne l'eut lachement vendu, a un tiran qui merite lui meme la mort, oui citoyens legislateurs, la petite société populaire de Touget, en vous felicitant de la brillante victoire, remportée par nos freres les sans-culotes du midi et ou le representans qui a merité votre confiance, a si bien repondu a vos esperances, vous invitent a les fouiller jusques dans leurs cendres.

Donnés aux tirans coalisés des exemples forts, frappés sans pitié les ennemis du peuple, vous avés juré une guerre à mort, non seulement a ceux du dehors, mais encore aux conspirateurs des droits de la nation, et les avilisseurs de la representation nationale. D'après cette marche revolutionnaire, la republique voyant disparoitre les mechants de son sein[,] son unité sera parfaite, les factions disparoitront, et la nation française savourera les delices des bien-faits; que le nouveau gouvernement, que vous etablissés doit leur assurer, c'est le vœu d'une petite masse de sans culottes reunis en société a Touget».

LARROQUE (presid.), ARTAGNAN (secret.), CHAUBON (secret.).

12

Le citoyen Fardeau, de la commune de Saumur, département de Maine-et-Loire, écrit à la Convention nationale qu'il remet à la patrie la pension de 800 liv. qu'elle lui fait en sa qualité de ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

13

Le citoyen Guillot, notaire public et maire de la commune de Martin Roche-Rousse et Vercops, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin renvoi au comité de liquidation (2).

14

Les citoyens composant la société populaire de Graveson, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, remercient la Conven-

tion nationale d'avoir envoyé dans leur département le représentant du peuple *Maignet*, dont les discours mâles et persuasifs, disent-ils, ne respirent que l'amour de la liberté et de la vertu, l'horreur du vice, la haine des tyrans, et, comme des traits enflammés, embrasent leurs ames du feu sacré du patriotisme. Ils invitent la Convention à conserver encore dans leurs contrées ce brave montagnard, et à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français et de l'humanité entière.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de falut public (1).

15

Le citoyen Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, fait passer à la Convention nationale deux adresses des citoyens composant cette armée, par lesquelles ils témoignent leur admiration et leur reconnaissance aux législateurs sur leurs glorieux travaux, et particulièrement sur les mesures sages et vigoureuses qu'ils ont prises pour déjouer et punir les infâmes conspirateurs; invitent la Convention à rester à son poste, et jurent entre ses mains de verser leur sang pour le triomphe de la République, et pour faire respecter la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Au quartier-g^{al} de Kirveiller, 4 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président !

Je t'envoye avec la plus vive satisfaction les adresses ci jointes : elles contiennent la preuve des sentimens republicains de mes braves freres d'armes, qui prouvent tous les jours qu'ils sont vraiment dignes de la liberté pour laquelle ils combattent. Veuille présenter à la Convention Nationale, ces témoignages de leur patriotisme, qui sont également gravés dans leurs cœurs et dans le mien. S. et F. ».

MICHAUD.

[...flor. II].

« Législateurs,

L'Armée du Rhin a combattu et combattra toujours pour assurer le triomphe de la Révolution et consolider notre liberté; elle a fait le serment de vaincre ou mourir, aussi ne déposera-t-elle les armes que lorsqu'elle aura anéanti les ennemis de la Patrie

Vous braves et incorruptibles représentants, continuez, avec courage, surveillance, justice et sévérité, les glorieuses fonctions dont vous à chargés le Peuple, et le Peuple sera sauvé.

L'énergie avec laquelle vous avez arrêté et fait punir les conspirateurs Danton, Chabot, Hébert et leurs complices, prouve le zèle attentif que vous mettez à accélérer le bonheur

(1) P.V., XL, 261.

(2) P.V., XL, 262. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl¹); J. Sablier, n° 1419.

(3) C 309, pl. 1205, p. 22 à 24.

(1) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).

(2) P.V., XL, 261. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl¹).

de la plus puissante et la plus juste des nations.

Votre conduite, celle de vos comités méritent confiance et reconnaissance; recevez l'assurance de celles des défenseurs du Rhin ».

BOURNIER (g^{at} chef (?) de l'Etat major), MICHAUD (g^{at} command' l'armée), M. LAUDERE (g^{at} de division command' à Landau), MALET (adjud' g^{at}), HASTRE (adj'), J.-P. MINANYVY (cap° Adj'), VACHOT (G^{at} de Brigade command' la 4^e division), N^r CHASSAIGNAC (adjud'), Jacques PUTHOD (adjud' g^{at}), DUNAND (adj'), Baptiste TERRAY (adjud' g^{at}), TERRAY (adj'), G. COLLET (?) du 1^{er} de l'Ain, PELLERLHIEU (volontaire), J.-François MAREY, JOURDAIN (serg'), TRIBOUT (cap°), MONTEL (volontaire), FAIVRE (chasseur), POUFRE (m^{at} des logis), FRIMONT (g^{at} de brigade), L'adjudant maj^r AUGÉ 1^{er} b^{on} du 75^e reg^t, LADOUCE (serg'), GOUREY (chef de b^{on} du 33^e rég^t), FERINO (g^{at} de division), BELFORT (chef de brigade du 18^e de Cavalerie), [illisible] (M^{at} des logis chef du 18^e), ROLAND (serg'), BOULLAND (adjud' g^{at} Chef de brigade provisoire), GEORGE (fusilier), F.-X. GAU (cavalier du 18^e rég^t), CHENAUX (Cap°), BERLY (Cap° command' Brigade de l'Ain), 1^{er} b^{on} de la Montagne, Philadelphie ERARD (lieut'), Nicolas ADAM, MOREL (serg' maj.), RAVET (volontaire), MORLOT, RADAL (chef d'escadron du 2^e de Cavalerie), LATOURAIRE (Cap° command' la 20^e c^{ie} d'artillerie volante), JOSEPH (cavalier), PETITOT (m^{at} des logis chef), CRETIN (m^{at} des logi), HERBUTOT (M^{at} des logis de la 20^e c^{ie} d'artill. volante), FLORINE (garde de la 20^e c^{ie} d'artill. volante), DROUOT (aide de camp), DESCHAMPS (canonier), DOSNER (g^{at} de division command' de l'artill. de l'armée du Rhin), BOYER (aide de camp); Bureau: CORNIAUD (des chass^{rs} du Rhin), BONNET (serg'), BOUVY (chasseur); GIRARD (dit vieux g^{at} de Brigade), MONESTIER (adj'), GLINEC (chef du 2^e b^{on} du 27^e), ORION (?), LOL (aide-de-camp), MARSANG (cap° du 1^{er} b^{on} du Puy de Dôme), TONDUT (q^mtr^e des chasseurs du Rhin), PAULLET (chef du b^{on} d'infant. légère), C. FROMENT, MACHEREY (serg'), MAYER, PELLEFIGUE (serg'), GUERIDON (hussard Co^m de Waquerein), MONVOISIN (m^{at} des logis chef), MONDENARD (cap° au 3^e b^{on} du Bec D'ambes), VANDERMAISER (chef du 11^e du Jura), GROS (serg' maj.), PARISE (grenadier), DÉTRÉS (cap° des partisans), LEVASSEUR (m^{at} chef), PHILIPOT (partisan), Ch. LAMBERT (g^{at} de Brigade command' a Hasselsek), POINOT (chef d'escadron du 4^e de dragons), LACOSTE (chef de brigade du 4^e dragons), J. CECCALDY (cap° du 103^e rég^t), VASSEUR (adjud' du [illisible]), BOISSERAND (adjud' m^r du 3^e b^{on} de Rhone et Loire), DUCLOS (cap°), LAMBIN (chef du 2^e b^{on} du 105^e), LARMINOIS (cap°), COCHET (dragon au 8^e reg^t), DOUBLE (m^{at} des logis chef au 8^e rég^t de dragons), CUCHERAT (lieut'), GAGNIERE (chef de brigade au 8^e rég^t de dragons), DAUVAIS (cap° au 3^e rég^t d'infant.), RUBY (chef du 1^{er} b^{on} de l'Indre), DELPIERRE, DESSEGLISE, ROUGERE (cap°), VILLEMIN (fusilier au 2^e b^{on} du 93^e rég^t), BELLEJAMBE, GIRY, ROMAGNY (cap° command' provisoirement le 1^{er} b^{on} de la Dordogne), A. CRESPIN (C^{re} des guerres), MARQUET (serg' maj. du 2^e b^{on} du 93^e rég^t), SOURICHON (?) (au 1^{er} b^{on} de la

Dordogne), VAUMOIT (cap° 93°), LACOUR (chef de brigade du 8^e rég^t de chasseurs), LARBRIAUX (chef 93°), LAVAL (du 8^e rég^t des chasseurs), GUEROULT (au 21^e rég^t d'infant.), ANDRÉ (chef de brigade au 17^e des dragons), DARTIGE (grenadier), F. VARENNES (chef de B^{on}), CHARPENTIER, LAMBERT (du 17^e des dragons), ABEL (m^{at} des logis au 17^e rég^t des dragons), [illisible] (cap° command' au 88^e reg^t), ESCOFFIER (G^{at}), HENRIOT (adjud' maj.), DUPORTAIL (adjud'), [illisible] (chef du 5^e b^{on} Correze), DUVAL, LARIOT, A. COUDERC (adjud' g^{at}), L'adj^t aux adjud^{ts} gén^x ROUX.

Vu et approuvé par nous command', off., sous off. et volontaires du 2^e b^{on} de la Dordogne :

LAFARGUE (command'), CLERC (serg'), DUQUERS-TAT (cap°), BEYNAC (lieut'), BRINE (cap° secrét.), PASQUET (volontaire) [et 5 signatures illisibles].

Vu et approuvé par nous off. et sous-off. et volontaires du 1^{er} b^{on} du jura :

GENISSET, BARBIER (adj' maj.), CUZAU (serg'), GUIENOTE, JOUFFROY, ROBELET, Jean Piere GAY, CHAPUIS (caporal), PETETIN (serg'), MOURAUX, MAUR (serg' maj.), BLANCHARD, BARBEL, Jean Pierre REVERCHON, ROY, Nicolas COLINS, CHAZEVAULT (dit la Couture), HUGUES (caporal), HOUILLOT, GUILLOT (lieut'), PION (lieut'), MAUBLANC, DUPONT, LACROIX, MONDRAGON (cap°), CHEVILLARD, (sous lieut'), MEUNIER (lieut'), MOREL (cap°), VUILLOT (chef de b^{on}), DEVILLE (caporal), DUPONT (caporal), SIMON [et 3 signatures illisibles].

Lû, applaudi, et approuvé au 2^e b^{on} de Lot et Garonne :

TAPIÉ (adjud' maj.), LEBRIAC (caporal) [et 1 signature illisible].

Lu applaudi et approuvé au 3^e b^{on} de la Corrèze :

J. B. FONTENAY (Chef), PAUPHILLE (adjud'), HENRYOT, ROZÉ (adj'), BUFFAUD (volontaire), JULLIEN (adjud' g^{at} prov.), MEYNIÉ (chef de [illisible] command' temporaire a Guesmersheim), MIGNERET, NIEF (Cap° le plus ensien), PELISSARD (serg' maj.) CARREY (caporal), TEIGNER (volontaire), REGENT (sous off.), Antoine SEJOURNOEUF (volontaire), JOURDAIN, LERICHE (volontaire), ALBERT (chef du b^{on} de Maixint), J. BAISAUD.

Lu et applaudi. le chef du 4^e b^{on} des sapeurs S. MAREL, PERNAU (sous off.), F. X. LAITRIER (sapeur), Marat EPAILLY, BESSON (volontaire).

Vû et approuvé par le 1^{er} b^{on} de Requisition du distr. d'Angely-Boutonne, départ^t de la Charente-Inferieure :

RÉNACK (soldat), G. BEQUET (command'), DELAUNEY (serg'), VIGIER (cap° d'artill.), HEUDELET (adjud' g^{at}), [illisible] (Aide de Camp du G^{at} en chef Michaud),

Approuvé au 2^e b^{on} du 21^e rég^t d'infanterie :

JALABERT (cap° command'), VIZENNE (off.), BASSE (serg' maj.), BOUCHER (Ch. fourrier), BELISSENS.

[et 18 signatures illisibles pour l'ensemble].

[A la Conv. Les républicains composant la division de l'A. du Rhin, chargés de la défense de Strasbourg et de la ligne du Rhin, depuis cette place et jusques et y compris l'Isle; (?) s. d.].

« Citoyens représentants

Nous combattons avec vous pour la liberté et le bonheur; restez à votre poste pour diriger nos efforts avec le patriotisme et l'énergie, que nous avons toujours connus dans la terrible montagne. Notre opinion et nos principes sont, Mort au feuillans, aux modérés, aux faux-patriotes confiance dans la masse du peuple français, dans la Convention Nationale, dans les comités de Salut public et de sûreté générale, et dans vos braves collègues, qui nous ont dans la dernière campagne guidé à la Victoire.

Dites à la République, qu'elle n'a rien à craindre pour les points importants qu'elle nous a confiés. Les généraux, officiers et soldats de la division de Strasbourg, sont semblables à leurs frères de l'armée du Rhin et de toutes les autres armées. Chacun de nous fera de son corps un boulevard à la Patrie, nous voulons vaincre et nous écraserons quiconque cherchera à nous attaquer où à nous trahir

S'il est vrai que nous désirons de revoir nos parens, nos épouses, nos enfans et nos amis, il l'est encore davantage que nous nous croirions indignes de cette jouissance, si nous parlions de paix avant la mort de tous les conspirateurs, le supplice de tous les tyrans et le triomphe de l'unité et de l'indivisibilité du gouvernement démocratique ».

[suivent 448 signatures].

16

Les héritiers de feu Etienne Saillon, notaire public à Marcigny, département de Saone-et-Loire, font don à la République de l'office de ce citoyen, et envoient à la Convention nationale 15 pièces qui y sont relatives.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

17

L'agent national du district de Mauriac, département du Cantal, annonce à la Convention nationale qu'un domaine d'émigré, estimé 28,659 liv., a été vendu 83,271 liv.; qu'un enclos, estimé 2,600 liv., a été vendu 4,760 liv., et que tous les autres objets d'émigrés se vendent dans cette proportion.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XL, 262. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1408 (« Feuilly, notaire à Salins »).

(2) P.V., XL, 262. B⁴ⁿ, 12 mess.

18

La société populaire de Montmélian, département du Mont-Blanc, témoigne son admiration et sa reconnaissance à la Convention nationale, sur son décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. C'est le dernier coup de foudre, dit-elle, qui doit renverser tous les trônes, et écraser les vils agens de Pitt et de Cobourg, qui peignoient à l'Univers entier le peuple français comme un peuple d'Athées; c'est aussi le signal qui va mettre en mouvement toutes les nations pour adopter notre profession de foi, et les grands principes de nos augustes représentants. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montmélian, 27 flor. II] (2).

« Législateurs

La société régénérée de Mont Mélian, a lue avec le plus vif intérêt, dans sa séance du 25 floréal, le discours prononcé dans votre sein par Robespierre, sur l'immortalité de l'ame, l'hommage que nous devons rendre à l'être suprême et la liberté des cultes; pénétrée des grandes vérités qu'il renferme, elle s'empresse, législateurs, de vous témoigner toute sa satisfaction et sa joie du décret rendu à la suite. C'est le dernier coup de foudre qui doit renverser tous les trônes et écraser les vils agens de Pitt et Cobourg qui depuis longtems peignoient à l'univers entier, le peuple français comme un peuple d'athées; ils y verront sa profession de foi et les grands principes qui guident ses Représentants; profession de foi et Principes qui bientôt seront adoptés par toutes les nations.

Continués, législateurs, Continués vos travaux ! restés fermes à votre poste ! frappés les modérés ! Déjoués les complots liberticides... Perissent les traitres... Vive la République, vive la montagne. Tel est le vœu des sans culottes de mon Mélian ».

JALABERT, BONIN, LAROCHE, PICHON aîné, ALEXANDRY (secrét.), GRILLET cadet, L. CHAMOND, FOURNIER (Lieut' des Sapeurs), LEHARIVET (Chef du B^{on} des sapeurs), PORCHER (cap^e des sapeurs), OFFAUD (cap^e des sapeurs), DELOUR (sous-lieut' des sapeurs), EYNARD (cap^e des sapeurs), DESPIERRE (serg'-maj. du b^{on} des sapeurs de l'armée des Alpes), Charle EYNARD (Caporal sapeur), COMBETTE (secrét. du Comm^{re} des guerres), Philibert ROSAZ (secrét. de la Sté), BLANC (antrepreneur), ROISSARD (sapeur), Sébastien GIRARD, REYDET, DESPEIGNE (serg' des sapeurs), LAROCHE (secrét. du comm^{re} des guerres), LHOMME (secrét. de la Sté) [et 6 signatures illisibles].

19

Les citoyens composant la société populaire de Marat-Fruvaisnes, ci-devant Château-Portier, district de Rhetel, département des Ardennes,

(1) P.V., XL, 263.

(2) C 309, pl. 1205, p. 25.